



Stage Chiens Médiateurs

Promotion Gengis

L'association des chiens médiateurs, d'un cœur à l'autre, a le plaisir de vous informer qu'elle organise un stage de formation Chiens Médiateurs, les 24 et 25 mars 2012, à proximité de Belfort (90).

Le stage sera animé par Eric Trivellin, président d'honneur de l'association, éducateur canin, infirmier cyno-thérapeute pratiquant l'activité depuis 7 ans.

Interviendront également :

- Marie Lienhard, présidente et fondatrice de l'association en médiation animale, étudiante à la faculté de médecine de Clermont Ferrand préparant le Diplôme universitaire de Relation d'Aide par la Médiation Animale.
- Cécile Désimeur, intervenante en médiation animale, diplômée d'état en éducation canine exerçant dans la région sud Alsace et nord Franche-Comté,
- Suzy Reveney, intervenante en médiation animale, élèveuse, formée et spécialisée dans le comportement canin exerçant dans la région sud Franche-Comté et Bourgogne,
- Les adhérents de l'association qui pratiquent la médiation animale. Ils seront présents pour répondre aux questions, animer les ateliers autour des questions pratiques et concrètes.

L'ASSOCIATION

Les membres de l'association viennent d'univers très variés (professionnel ou géographique) et ont des parcours très variés. Cependant, en adhérant à l'association, tous ont choisi de porter les couleurs d'un cœur à l'autre. C'est ainsi qu'est né, et que s'enrichit au fil des formations un réseau d'intervenants en médiation animale. Ce réseau est constitué de membres actifs et expérimentés prêts à épauler les futurs médiateurs. Ainsi, si vous le souhaitez, vous serez mis en contact avec un référent proche de chez vous, qui vous accompagnera lors de vos premières interventions.

De plus, si besoin est, et bénévolement, deux éducateurs canins professionnels mettent leur connaissance à la disposition des chiens médiateurs de l'association...et de leurs maîtres.

PARTICIPATION

Les demandes de participation étant nombreuses et les places limitées à 12 chiens, nous tiendrons compte des **réelles motivations** des candidats. Seront privilégiés les candidats qui souhaitent adhérer et qui partagent l'état d'esprit de l'association :

- en adhérant au code de déontologie transmis en pièce jointe,
- en acceptant de devenir à leur tour référent d'un futur stagiaire si besoin est,
- en participant au forum de discussion créé à l'usage des membres de l'association. Ce forum est un lieu d'échange et de partage d'expérience et contribue à consolider le réseau des intervenants en médiation animale.

PROGRAMME DU STAGE

Jour 1 :

- Théorie : préambule, historique, notions d'éthologie, pourquoi et comment devenir médiateur bénévole, quels chiens utiliser, les apports du chien, les 'problèmes' liés à l'introduction d'animaux médiateurs, comment les faire admettre (écoles, secteur médicosocial, milieu hospitalier), rôle du référent, comment monter un projet, recommandations importantes,
- Pratique : mises en situation, manipulations béquilles, fauteuils roulants et exercices pratiques.

Jour 2 :

- Pratique : manipulations du matériel médical etc...
- Test d'aptitude des chiens : individuellement les chiens sont évalués sur de nombreux points pour garantir des interventions sécurisées (liste à votre disposition sur simple demande) et des aptitudes de médiateurs.
- Ateliers : pendant que chaque binôme maître/chien passe les tests individuellement, les membres de l'association intervenants en médiation animale animent des ateliers au cours desquels les questions concrètes et pratiques sont abordées.

Jour 3 :

- Ce troisième volet se déroule hors du lieu de formation. Il est basé sur un accord entre stagiaire et référent et le stagiaire est invité à suivre son parrain lors d'une intervention en médiation animale. Puis, si besoin est, le référent assistera son "filleul" lors de sa première séance.

MODALITES

Nous vous demandons de nous retourner le dossier en annexe **au plus vite et avant le 25 février sur format papier en n'oubliant pas de joindre une enveloppe timbrée libellée à votre nom.** Nous vous rappelons qu'à ce jour, nous avons déjà reçu de nombreuses demandes...

Le prix du stage est fixé à 65 €. Ce montant couvre les frais de stage, les documents, et les repas du samedi et dimanche midi.

Le dossier est à envoyer à :

D'un cœur à l'autre LIENHARD Marie,
24 rue de la Madeleine, 90150 BETHONVILLIERS
06 67 46 01 15

Nous espérons vous compter parmi les nôtres

La présidente  **D'un cœur à l'autre :**
Marie Lienhard

D'un cœur à l'autre, les chiens médiateurs

Association régie par la loi 1901, déclarée en Préfecture du Territoire de Belfort, sous le numéro W901001600

Siège social : 24 rue de la Madeleine 90150 Bethonvilliers - 03 84 26 50 20

www.chien-mediateur.fr

lechienmediateur@live.fr

Stage Chiens Médiateurs

Promotion Gengis
24 et 25 mars 2012

Stagiaire

Doit être le propriétaire et/ou le conducteur habituel du (ou des) chien(s) présenté(s)

Mlle Mme M :

Prénom : Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

E-mail : Profession :

Êtes-vous membre d'un club canin : Oui Non

Si oui, discipline(s) pratiquée(s) :

Souhaitez-vous adhérer à l'association (5 €) ?

Si oui, êtes-vous prêt à parrainer un stagiaire dans quelques mois ?

.....

Quelles sont vos motivations et attentes pour ce stage ?

.....

.....

.....

Avez-vous un projet concret d'intervention après le stage ?

.....

.....

.....

D'un cœur à l'autre, les chiens médiateurs

Association régie par la loi 1901, déclarée en Préfecture du Territoire de Belfort, sous le numéro W901001600

Siège social : 24 rue de la Madeleine 90150 Bethonvilliers - 03 84 26 50 20

www.chien-mediateur.fr

lechienmediateur@live.fr

Vers quel type de public pensez-vous orienter vos visites (personnes âgées, handicapées...)

.....
.....

Acceptez-vous de faire du co-voiturage pour vous rendre sur le lieu du stage ?

.....

Comment avez-vous connu l'existence d'un cœur à l'autre ?

.....

Durant ce stage, des photos seront prises. Acceptez vous que nous puissions utiliser votre image et celle de votre chien dans le cadre d'articles à paraître sur le sujet (presse, internet) ? :

Oui, j'accepte Non, je refuse.

Chien

Le chien doit être âgé d'au moins un an à la date du stage, et ne doit pas être de première ou deuxième catégorie. Il sera présent durant toute la durée du stage.

Nom :

Race :

Sexe : Mâle Femelle

Identification :

Date de naissance : /..... /.....

 **D'un cœur à l'autre, les chiens médiateurs**

Association régie par la loi 1901, déclarée en Préfecture du Territoire de Belfort, sous le numéro W901001600

Siège social : 24 rue de la Madeleine 90150 Bethonvilliers - 03 84 26 50 20

www.chien-mediateur.fr

lechienmediateur@live.fr

D'un cœur à l'autre



les chiens médiateurs

Déontologie de l'association

- ❖ Le présent code de déontologie est susceptible d'être modifié sur demande des membres du bureau. Il sera alors diffusé aux membres actifs dans les plus brefs délais.
- ❖ Le couple maître / animal médiateur a obligatoirement suivi avec succès (diplôme ou attestation) :
 - une formation organisée par l'association D'un cœur à l'autre ou
 - une formation chien-visiteur CNEAC ou
 - une formation dispensée par une association de chien visiteur reconnue par le bureau D'un cœur à l'autre
- ❖ Le maître doit fournir au bureau D'un cœur à l'autre une fiche vétérinaire d'évaluation pour l'activité chien (document fourni par l'association).
- ❖ Le maître doit fournir au bureau D'un cœur à l'autre un certificat vétérinaire attestant la mise à jour des vaccinations
- ❖ Le chien doit présenter toutes les garanties d'hygiène et de sécurité.
- ❖ L'association D'un cœur à l'autre n'est pas assurée pour couvrir les interventions des membres et de leur animal. Par conséquent, le maître devra fournir à l'association, une attestation d'assurance précisant que l'animal médiateur est couvert par la responsabilité civile de son maître pour son activité bénévole. En aucun cas l'association ne pourra être tenue responsable en cas de dommages corporels ou matériels occasionnés par le maître ou son chien.
- ❖ Le maître du chien médiateur doit établir une convention avec l'établissement dans lequel il intervient (modèle fourni par l'association). Une copie sera transmise au bureau de l'association. Le maître prend l'engagement moral de faire tout son possible pour se conformer aux nombres et aux horaires des visites prévus par la convention.

D'un cœur à l'autre, les chiens médiateurs

Association régie par la loi 1901, déclarée en Préfecture du Territoire de Belfort, sous le numéro W901001600

Siège social : 24 rue de la Madeleine 90150 Bethonvilliers - 03 84 26 50 20

www.chien-mediateur.fr

lechienmediateur@live.fr

- ❖ Le maître s'engage à ne pas utiliser un chien malade ou qui a des problèmes comportementaux. Les femelles ne doivent pas intervenir en période de chaleurs.

D'un  cœur à l'autre, les chiens médiateurs

Association régie par la loi 1901, déclarée en Préfecture du Territoire de Belfort, sous le numéro W901001600

Siège social : 24 rue de la Madeleine 90150 Bethonvilliers - 03 84 26 50 20

www.chien-mediateur.fr

lechienmediateur@live.fr

- ❖ Le maître s'engage à veiller au bien-être physique ou psychique de son chien lors des visites (limitées à 60 mn). Il s'engage aussi à ne pas le fatiguer inutilement et à respecter son rythme.
- ❖ Lors des déplacements dans l'établissement le chien est tenu en laisse.
- ❖ Le maître doit suivre les recommandations du personnel référent de l'établissement et collaborer avec lui pour atteindre des objectifs visés : amélioration de l'autonomie, de la mémoire, du bien-être psychique, etc.
- ❖ Le maître ne doit à aucun moment rester seul avec la personne à qui il rend visite. La présence d'un référent est obligatoire.
- ❖ Les maîtres interviennent de manière bénévole. Toutefois, d'un commun accord avec la structure visitée, des frais de déplacement pourront être reversés au médiateur, conformément à la convention passée entre la structure, le médiateur et l'association.
- ❖ Les intervenants doivent impérativement respecter la confidentialité des événements auxquels ils assistent pendant les visites. Les personnes visitées sont vulnérables, il n'est pas admis de se permettre une intrusion dans leur vie privée ou leur intimité .
- ❖ Les intervenants ne peuvent utiliser des photographies ou films sans l'accord des personnes. S'il s'agit d'enfants mineurs il faudra l'accord des parents. Ils utiliseront à cet effet, une demande de droit à l'image (modèle disponible à l'association)
- ❖ **Chaque intervenant doit être conscient qu'il représente l'association. Il évitera donc tout acte ou parole pouvant porter préjudice à celle-ci et à la médiation animale en général.**